

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>PLAN DE RELANCE 525 Sport</b>	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L111-4, L4311-1 et suivants,
- VU** le Code du sport,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la saisine du Conseil économique, social et environnemental régional et l'audition de la Présidente en date du 7 juillet 2020

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

**ENTENDU** Laurence GARNIER, Brigitte NEVEUX, Carine MENAGE, Lucie ETONNO, Denis LA MACHE, Anne-Sophie GUERRA, Pascal GANNAT, Florence BEUVELET, Daniel COUDREUSE

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 1 385 000 € d'autorisations d'engagement et de 985 000 € de crédits de paiement en fonctionnement,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 80 000 € en faveur des sportifs de haut niveau du Groupe élite,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 150 000 € pour le lancement d'une campagne de communication pour fidéliser les licenciés dans les clubs,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 800 000 € pour le Fonds régional Pays de la Loire solidarité sport ;

**APPROUVE**

le règlement d'intervention Fonds régional Pays de la Loire Solidarité sport présenté en annexe 1.

**ATTRIBUE**

une subvention forfaitaire de 35 000 € en faveur du Comité régional d'équitation des Pays de la Loire pour l'accompagner dans ses actions auprès des centres équestres ;

**AFFECTE**

l'autorisation d'engagement correspondante.

**APPROUVE**

la convention correspondante avec le Comité régional d'équitation des Pays de la Loire présentée en annexe 2.

**AUTORISE**

la Présidente à la signer.

**AUTORISE**

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Pascale DEBORD

Marguerite LUSSAUD, Absente lors du vote.

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs